Allégement du fardeau fiscal

Une publication du Service des études économiques de BMO Marchés des capitaux • Douglas Porter, CFA, économiste en chef, BMO Groupe financier

ÉTUDES ÉCONOMIQUES
economics.bmo.com

Robert Kavcic, économiste principal
robert.kavcic@bmo.com

Le **Québec prévoit un déficit de 1,6 G$ pour 2023-2024** (0,3 % du PIB) avant les transferts au Fonds des générations. C'est proche du manque à gagner de 1,7 G$ désormais estimé pour 2022-2023, mais le budget est assorti d'une réserve pour éventualités de 1,5 G$. C'est dire que le Québec flirte avec l'équilibre budgétaire, suivant la façon dont l'économie performe cette année – un point d'interrogation capital pour toutes les provinces. Les budgets continuent de frôler l'équilibre pendant toute la période de projection.

La mesure phare du budget est un **allégement de l'impôt des particuliers** dont le taux sera réduit de 1 % dans les deux fourchettes les plus basses. Cette réduction, qui coûtera environ 1,7 G$ par année à l'État, vise à rapprocher la charge fiscale relativement lourde des Québécois de celle des autres provinces. Dans l'immédiat, les commentateurs s'interrogent sur l'à-propos de cette baisse dans un contexte inflationniste et sur son financement. Sur le premier point, on notera que contrairement aux versements directs en espèces antérieurs de près de 7 G$ que nous jugions *déjà* très inflationnistes, les baisses d'impôt procurent des avantages durables du côté de l'offre. Sur le second point, le gouvernement contrebalancera cette diminution d'impôt par un ralentissement des dépôts au Fonds des générations, qui est une particularité comptable du Québec. Ainsi, la province va continuer d'épargner dans le Fonds, mais un peu moins qu'avant. Le quasi-équilibre des comptes publics montre que l'État disposait d'une marge de manœuvre pour alléger la fiscalité.

Résumé des principales mesures budgétaires

- **Baisses d'impôt :** À compter du 1er juillet, le taux d'imposition passera de 15 % à 14 % pour la première tranche de revenu de 49 275 $, et de 20 % à 19 % pour la tranche de revenu entre 49 275 $ et 98 540 $, pour un coût total de 1,7 G$ par année.
- **Congé fiscal pour grands projets d'investissement** remanié de plus de 100 M$ visant un plus grand nombre de secteurs et bonifié pour les régions à l'extérieur de Montréal et de Québec.
- Diverses **mesures de soutien ciblées** pour l'éducation, la santé, l'énergie propre et l'innovation.
- Mesures visant à reconnaître l'expérience et la **compétence professionnelle des nouveaux immigrants** ou à accélérer cette reconnaissance.

Perspectives budgétaires
Québec (en milliards de dollars CA sauf indication contraire)

	22-23 e	23-24 p	24-25 p	25-26 p
Revenus	145,1	147,7	151,8	157,0
Dépenses	146,8	147,9	151,4	155,4
Dépenses de programmes	136,7	138,4	141,5	145,4
Service de la dette	10,1	9,5	9,9	10,0
Réserve pur éventualités	—	(1,5)	(1,0)	(1,0)
Solde des comptes publics	(1,7)	(1,6)	(0,6)	0,5
Fonds des générations	(3,4)	(2,4)	(2,4)	(2,5)
Utilisation de la réserve de stabilisation	0,4	—	—	—
Équilibre budgétaire [1]	(4,6)	(4,0)	(3,0)	(2,0)
Dette brute	222,6	235,6	244,6	252,0
Déficit cumulé	206,8	214,4	221,1	226,5
En pourcentage du PIB :				
Équilibre budgétaire	(0,3)	(0,3)	(0,1)	0,1
Dette brute	40,2	41,5	41,5	41,2
Déficit cumulé	37,4	37,7	37,5	37,0
En pourcentage des revenus :				
Transferts fédéraux	20,1	20,1	19,6	19,7
Service de la dette	6,9	6,4	6,5	6,4
Principales hypothèses :				
PIB réel (var. en %)	2,8	0,6	1,4	1,6
PIB nominal (var. en %)	9,7	2,7	3,8	3,7

Nota : Les chiffres ayasnt été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués; les chiffres relatifs au PIB sont ceux de l'année civile (AF 2022-2023 = AC 2022);
[1] aux fins de las Loi sur l'équilibre budgétaire
( ) = déficit; e = estimation; p = prévision *Source : budget provincial*

Besoins de financement
Québec (en millions de dollars CA)

	23-24	24-25	25-26	26-27
Besoins financiers nets	18 647	15 671	14 899	14 101
Remboursements d'emprunts	13 396	16 477	16 630	13 666
Utilisation des emprunts effectués par anticipation	—	—	—	—
Utilisation du Fonds des générations pour remboursement d'emprunts	(2 500)	(2 500)	—	—
Retraits du Fonds d'amortissement des régimes de retraite	—	(1 000)	(2 500)	(3 500)
TOTAL	29 543	28 648	29 029	24 267

Source : budget provincial

- Ajustements au **RRQ** : La cotisation devient facultative (plutôt qu'obligatoire) pour les travailleurs qui reçoivent une rente de retraite; de plus, une disposition qui décourageait le travail à temps partiel est retirée afin d'inciter les aînés à rester sur le marché du travail. L'âge de la retraite n'est pas relevé.
- Hausse de 15 G$ sur 10 ans du programme de **dépenses en infrastructures**.
- Réduction de 1,5 G$ des dépôts au **Fonds des générations** en 2023-2024 par rapport au montant précédent. La province prélèvera 2,5 G$ du Fonds cette année et l'an prochain pour réduire ses emprunts.

Les **revenus totaux devraient augmenter de 1,8 %** pour atteindre 147,7 G$ en 2023-2024. Leur progression ralentit du fait de la modération prévue de la croissance économique et d'une moindre hausse des transferts fédéraux. Au cours des quatre années suivantes, on prévoit une croissance annuelle des revenus de 3,2 %, taux plus proche de la tendance.

L'économie du Québec n'est pas à l'abri du risque d'un ralentissement marqué ou d'une légère récession. Le budget estime que la croissance du PIB réel atteindra 0,6 % en 2023, pour accélérer à 1,4 % en 2024, ce qui est très proche de notre prévision actuelle de 0,5 % cette année et 1,2 % l'an prochain. Malgré un ralentissement probable cette année, l'économie du Québec nous paraît encore robuste d'un point de vue canadien. Comme l'Ontario, le Québec devrait bénéficier de la baisse du huard et de celle des prix du pétrole qui avaient atteint des sommets l'an dernier. De plus, la correction immobilière est moins prononcée que dans d'autres régions du pays. Enfin, au net, le Québec ne perd plus de résidents aux autres provinces, dans un heureux renversement des tendances démographiques historiques.

Les **dépenses totales devraient augmenter de 0,7 %** pour atteindre 147,9 G$ en 2023-2024. La croissance des dépenses de programmes ralentit à 1,2 % après avoir bondi de 7,4 % l'an dernier dans la foulée de paiements de soutien substantiels. On notera que le coût du service de la dette chute de 6 %, soit environ 500 M$, en partie en raison du recours au Fonds des générations pour réduire la dette. Par la suite, les dépenses de programmes augmenteront de 2,2 % par année jusqu'en 2027-2028, rythme très maîtrisé compte tenu de l'inflation et de la croissance démographique robuste.

Excédent repoussé

Québec (en milliards de dollars CA)

Équilibre budgétaire [1]

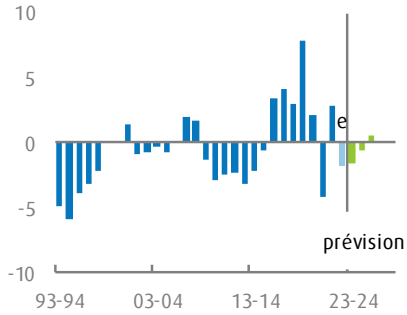

[1] *Avant versements au Fonds des générations*
Source : budget provincial *e = estimation*

Baisse progressive du ratio de la dette nette

Québec (% du PIB)

Dette nette

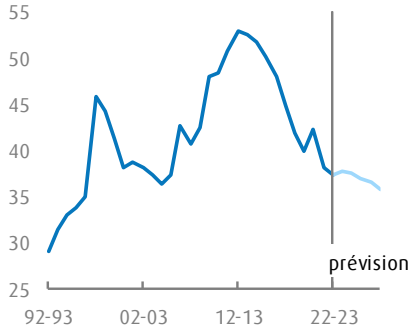

Source : budget provincial

Comme d'habitude, le budget intègre des **transferts au Fonds des générations** pour réduire la dette. Ces transferts sont toutefois réduits et s'élèveront à 2,4 G$ durant l'exercice, soit environ 1,5 G$ de moins que ce qui était prévu il y a un an. Les transferts augmenteront pendant la période de projection, mais à partir d'une base de calcul rajustée à la baisse. Parallèlement, le Québec prélèvera 2,5 G$ du Fonds cette année et l'an prochain pour rembourser sa dette (en fait, pour réduire ses besoins d'emprunt). Le solde du Fonds des générations s'établit actuellement à 19,2 G$.

Les **besoins d'emprunt** totaux sont fixés à 29,5 G$ en 2023-2024, dont 13,4 G$ de remboursements à l'échéance. Les emprunts resteront autour de 29 G$ durant chacun des deux exercices suivants. Le Québec continuera d'émettre des obligations vertes qui sont en forte demande. La **dette nette** s'élèvera à 214 G$ à la fin de l'exercice, soit 37,7 % du PIB. Ce chiffre est légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent en raison d'une modification des normes comptables touchant les obligations liées à la mise hors service des immobilisations. Ceci dit, le ratio de la dette nette au PIB du Québec est inférieur de plus de 2 % à ce qu'il était avant la COVID, le plus bas en près de 20 ans et inférieur de quelques points de pourcentage à celui de l'Ontario (qui n'a pas encore déposé son budget).

En conclusion : Le Québec aborde une période d'incertitude économique avec des finances publiques en bon état. Les résultats de l'exercice écoulé auraient pu être encore meilleurs sans certaines largesses budgétaires, mais nous voyons d'un bon œil les baisses d'impôt prévues dans le présent budget, que nous jugeons susceptibles de procurer des avantages au fil du temps.

Déclaration générale

BMO Marchés des capitaux est un nom commercial utilisé par BMO Groupe financier pour les services de vente en gros de la Banque de Montréal, de BMO Harris Bank N.A. (membre de la FDIC), de Bank of Montreal Europe p.l.c. et de Bank of Montreal (China) Co. Ltd., pour les services de courtage institutionnel de BMO Capital Markets Corp. (membre de la FINRA et de la SIPC) et les services d'agence de courtage de Clearpool Execution Services, LLC (membre de la FINRA et de la SIPC) aux États-Unis, et pour les services de courtage institutionnel de BMO Nesbitt Burns Inc. (membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et membre du Fonds canadien de protection des épargnants) au Canada et en Asie, de Bank of Montreal Europe p.l.c. (autorisée et réglementée par la Central Bank of Ireland) en Europe et de BMO Capital Markets Limited (autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority) au Royaume-Uni et en Australie. BMO ne fait pas de déclarations selon lesquelles le présent document peut être distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers peuvent être offerts ou négociés de manière légale, conformément aux exigences réglementaires en vigueur dans d'autres territoires ou en vertu d'une dispense qu'elles contiennent. Le présent document s'adresse uniquement aux personnes ou entités situées dans les pays ou territoires où l'accès aux renseignements et leur utilisation ne sont pas contraires aux lois et règlements. Aucun organisme de réglementation n'a passé son contenu en revue. La Banque de Montréal ou ses filiales (« BMO Groupe financier ») offrent des services de prêt ou d'autres services rémunérés à de nombreuses sociétés couvertes par BMO Marchés des capitaux. Les opinions, estimations et projections contenues dans ce document ont été établies par BMO Marchés des capitaux à la date indiquée et sont sujettes à changement sans préavis. Tous les efforts sont faits pour assurer que le contenu du présent document est tiré de sources considérées comme fiables et que les données et les opinions sont complètes et précises. Cependant, BMO Marchés des capitaux ne peut donner aucune garantie, expresse ou implicite, à cet égard et ne peut être tenue responsable des erreurs ou omissions éventuelles, ni des pertes découlant de l'utilisation de ce document ou de son contenu. BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées peuvent, en outre, disposer d'information n'y figurant pas. Les informations présentées dans ce document ne doivent pas servir de ressource principale pour prendre des décisions de placement et, chaque client ayant ses propres objectifs, ne doivent pas être considérées comme des conseils visant à répondre aux besoins de placement particuliers des investisseurs. Ce document ne constitue pas une offre de vente, une sollicitation ou une offre d'achat de produits ou de services qui y sont mentionnés (y compris de marchandises, de titres ou d'autres instruments financiers), et ces informations ne doivent pas être considérées comme un conseil en matière de placement ou une recommandation quant à la conclusion d'une quelconque opération. Chaque investisseur devrait envisager d'obtenir un avis indépendant avant de prendre une décision financière. Ce document contient seulement des renseignements d'ordre général et ne tient pas compte des besoins, de la situation financière ou des objectifs de placement particuliers des investisseurs. BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées peuvent acheter de leurs clients ou leur vendre des titres d'émetteurs mentionnés dans le présent document à titre de contrepartiste. BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants ou employés peuvent détenir des positions acheteur ou vendeur sur de nombreux titres dont il est question dans le présent document, sur des titres connexes ou sur des options, contrats à terme ou autres produits dérivés desdits titres. Le lecteur doit supposer que BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts et ne doit pas s'appuyer sur ce seul document pour évaluer s'il est pertinent de vendre ou d'acheter des titres des émetteurs mentionnés dans celui-ci.

Accessibilité de la recherche économique

Nos publications sont diffusées par courriel et peuvent également être consultées sur notre site Web à l'adresse https://economics.bmo.com. Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec votre représentant de BMO Groupe financier.

Autres sujets

Le présent document s'adresse uniquement aux personnes ou entités situées dans les pays ou territoires où l'accès aux renseignements et leur utilisation ne sont pas contraires aux lois et règlements. Aucun organisme de réglementation n'a passé son contenu en revue. BMO Marchés des capitaux ne fait pas de déclarations selon lesquelles le présent document peut être distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers peuvent être offerts ou négociés de manière légale, conformément aux exigences réglementaires en vigueur dans d'autres territoires ou en vertu d'une dispense qu'elles contiennent.

Aux résidents de l'Australie : BMO Capital Markets Limited est dispensée de l'exigence d'obtenir un permis pour la prestation de services financiers en Australie en vertu de la Corporations Act et est réglementée par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni en vertu des lois du Royaume-Uni, qui diffèrent des lois australiennes. Le présent document est réservé aux clients professionnels (wholesale clients) (selon la définition donnée dans la Corporations Act 2001) et aux clients professionnels et contreparties admissibles (selon la définition donnée à l'annexe II de la directive MIF II).

Aux résidents du Canada : BMO Nesbitt Burns Inc. fournit ce document aux résidents du Canada et endosse la responsabilité de son contenu, sous réserve des conditions énoncées ci-dessus. Tout résident du Canada désirant effectuer une opération sur les titres mentionnés dans ce document doit le faire par l'intermédiaire de BMO Nesbitt Burns Inc.

Aux résidents des pays membres de l'Union européenne (« UE ») : Dans un pays membre de l'UE, le présent document est publié et distribué par Bank of Montreal Europe plc, autorisée et réglementée en Irlande et exerçant ses activités dans toute l'Union européenne en vertu des modalités du passeport européen. Le présent document est réservé aux clients professionnels et aux contreparties admissibles, comme indiqué à l'annexe II de la Directive sur les marchés d'instruments financiers 2014/65/UE (« directive MIF II »).

Aux résidents du Royaume-Uni : Au Royaume-Uni, ce document est publié par BMO Capital Markets Limited, autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority. Le contenu de ce rapport est uniquement destiné à l'usage (I) des personnes ayant une expérience professionnelle en matière de placements comme il est indiqué à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Order ») ou (II) des entités fortunées mentionnées aux alinéas 49(2)(a) à (d) de l'Order (toutes les personnes appelées collectivement « personnes admissibles »), et ne peut être publié ou remis qu'à celles-ci. Le contenu de ce rapport n'est pas destiné à l'usage des particuliers, et ne peut être publié ou remis à ceux-ci.

Aux résidents de Hong Kong : Ce document est diffusé ou distribué à Hong Kong par la Banque de Montréal (« BMO »). BMO est une institution autorisée en vertu de l'ordonnance sur les banques (Banking Ordinance) (chapitre 155 des lois de Hong Kong) et une institution enregistrée auprès de la Commission des opérations sur titres et opérations à terme (n° AAK 809) conformément à l'ordonnance relative aux opérations sur titres et opérations à terme (Securities and Futures Ordinance) (chapitre 571 des lois de Hong Kong). Le présent document n'a pas été revu ni approuvé par les autorités de réglementation de Hong Kong. Par conséquent, il ne doit pas être diffusé, transmis ou distribué à Hong Kong à l'exception des cas suivants : (1) les « produits structurés », tels que définis dans la Securities and Futures Ordinance, dans le cas où les renseignements ne constituent pas un « prospectus » tel que défini dans la Companies Ordinance, ou dans le cas où les renseignements ne constituent pas une offre adressée au public dans le sens de cette ordonnance; ou (2) les renseignements sont transmis aux investisseurs professionnels tels que définis dans la Securities and Futures Ordinance et dans les Securities and Futures (Professional Investor) Rules qu'elle contient. À moins que cela ne soit permis par les lois sur les valeurs mobilières de Hong Kong, personne ne peut émettre à Hong Kong ni avoir en sa possession aux fins d'émission à Hong Kong le présent document ou d'autres publicités, invitations ou documents concernant les produits à moins que cela ne soit destiné à un investisseur professionnel comme défini dans la Securities and Futures Ordinance et les Securities and Futures (Professional Investor) Rules.

Aux résidents d'Israël : BMO Marchés des capitaux n'est pas autorisée en vertu de la loi *Regulation of Investment Advice, Investment Marketing and Portfolio Management of 1995* (« Advice Law ») et ne souscrit pas l'assurance exigée par cette loi. Le présent document doit uniquement être distribué aux clients admissibles (comme définis dans la loi susmentionnée) et aux investisseurs admissibles en vertu de l'*Israeli Securities Law of 1968*. Le présent document constitue une analyse et rien ne garantit que les hypothèses ou les estimations présentées se concrétiseront.

Aux résidents de la Corée : Le présent document ne constitue pas une recommandation aux résidents de la Corée leur suggérant de conclure un contrat pour négocier des instruments de placement financier, pour recevoir des conseils financiers, pour effectuer des placements discrétionnaires ou pour constituer une fiducie. Il ne constitue pas non plus une publicité concernant des activités financières ou des instruments de placement financiers destinés aux résidents coréens. Le document ne vise pas à fournir des conseils sur la valeur d'instruments de placement financiers, ou des conseils en matière de décisions de placement, à certains résidents coréens. Le fait de fournir le document ne constitue pas une activité de change ou de courtage de devises réglementée en vertu de la Foreign Exchange Transactions Act de la Corée.

Aux résidents de la République populaire de Chine : Le présent document ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'achat de produits financiers en République populaire de Chine (à l'exclusion de Hong Kong, Macao et Taïwan, la « RPC »). BMO et ses sociétés affiliées ne font pas de déclarations selon lesquelles le présent document est distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers sont offerts de manière légale, conformément aux inscriptions applicables ou aux autres exigences en vigueur en RPC, ou en vertu d'une dispense qu'elles contiennent, et n'assument aucune responsabilité pour faciliter une telle distribution ou offre. Le présent document peut ne pas être distribué ou publié en RPC, sauf si les circonstances permettent la conformité aux lois et règlements applicables.

Aux résidents de Singapour : Ce document n'a pas été enregistré en tant que prospectus auprès de l'autorité monétaire de Singapour (MAS) et ne constitue pas une offre ou une vente, une sollicitation ou une invitation à souscrire ou à acheter des actions ou des produits financiers à Singapour. Par conséquent, BMO et ses sociétés affiliées ne font pas de déclarations selon lesquelles ce document et tout autre document connexe peuvent être transmis ou distribués légalement, directement ou indirectement, à des résidents de Singapour. Le présent document ne constitue pas et n'a pas pour objectif de constituer des services de conseils financiers, directs ou indirects, à l'intention des résidents de Singapour. Le présent document et les renseignements qu'il contient ne peuvent être divulgués à quiconque. Si vous n'êtes pas un investisseur qualifié, veuillez vous abstenir d'utiliser le présent rapport. La succursale de Singapour de BMO décline toute responsabilité légale quant au contenu du rapport. En Asie, la Banque de Montréal est autorisée à fournir des services bancaires et financiers à Hong Kong et Singapour. Certains produits et services mentionnés dans ce document sont conçus spécialement pour certaines catégories d'investisseurs dans un certain nombre de pays et de régions. Ces produits et services sont offerts uniquement à ces investisseurs de ces pays et régions conformément aux lois et règlements applicables. Les renseignements s'adressent uniquement aux personnes situées dans les territoires où l'accès à ces renseignements et leur utilisation sont légaux.

Aux résidents de Thaïlande : Le contenu de ce document est destiné exclusivement aux personnes qui répondent aux critères définissant les investisseurs professionnels selon l'avis de la commission des valeurs mobilières n° GorKor. 11/2547, « Characteristics of Advice which are not deemed as Conducting Derivatives Advisory Services », daté du 23 janvier 2004 (tel que modifié). BMO et ses sociétés affiliées ne font pas de déclarations selon lesquelles le présent document est distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers sont offerts de manière légale, conformément aux exigences légales en vigueur en Thaïlande, ou en vertu d'une dispense contenue dans les lois et les règlements applicables.

Aux résidents des États-Unis : BMO Capital Markets Corp. fournit ce document aux résidents des États-Unis et endosse la responsabilité de son contenu, sauf en ce qui concerne les titres de la Banque de Montréal.

Il est entendu que le présent document est strictement confidentiel et qu'il ne doit pas être republié, retransmis, distribué ou divulgué, en tout ou en partie, directement ou indirectement, sur papier ou sous forme électronique et par quelque moyen que ce soit, sauf avec le consentement écrit préalable de BMO Marchés des capitaux.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DISPONIBLES SUR DEMANDE

BMO Groupe financier (NYSE, TSX : BMO) est un fournisseur intégré de services financiers qui offre tout un éventail de produits dans les domaines des services bancaires aux particuliers, de la gestion de patrimoine ainsi que des services de banque d'affaires et des services aux sociétés. Au Canada, BMO sert les particuliers par l'intermédiaire de BMO Banque de Montréal et de BMO Nesbitt Burns. Aux États-Unis, elle sert les particuliers et les entreprises par l'intermédiaire de BMO Harris Bank N.A. (membre FDIC). Les services de banque d'investissement et les services bancaires aux entreprises sont fournis au Canada et aux États-Unis par l'intermédiaire de BMO Marchés des capitaux.

MD Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal aux États-Unis, au Canada et partout ailleurs.

MC Marque de commerce de la Banque de Montréal aux États-Unis et au Canada.

© BMO CAPITAL MARKETS CORP., 2023.

Membre de BMO Groupe financier